

CHARTRE DE BONNES PRATIQUES

Cette chartre a été constituée pour prendre des engagements conformes aux valeurs de Corénovation (respect de l'environnement, respect du confort des riverains, respect de la sécurité des compagnons, etc.). Elle est régulièrement complétée dans une optique d'amélioration constante de nos pratiques.



Réduction du bruit



Afin de respecter au mieux la tranquillité de chacun, CoRénovation s'engage à :

- Respecter les plages horaires indiquées par l'arrêté municipal (et par le règlement en cas de copropriété).
- Arrêter les équipements et engins de chantier inutilisés et/ou en stationnement.
- Utiliser des outils insonorisés (ex: un marteau piqueur insonorisé émet 100 dB(A) contre 130 dB(A) autrement).



Maîtrise de la production de poussière et de salissure



Pour garder un chantier propre et respectueux des lieux Corénovation s'engage à :

- Procéder au nettoyage journalier des postes de travail à la fin de chaque intervention.
- Maintenir les zones de stockage propres et ordonnées : à l'abri du vent, bâches retenues au sol.
- Utiliser un matériel de ponçage muni d'un aspirateur ou d'un récupérateur de poussières.



Limitation de la consommation des ressources et des émissions de CO2



Pour garder un chantier propre et respectueux des lieux Corénovation s'engage à :

- Procéder au nettoyage journalier des postes de travail à la fin de chaque intervention.



Communication avec les riverains/occupants



Parce que les riverains ont leur mot à dire sur le déroulement des travaux, Corénovation s'engage à :

- Mettre à disposition des riverains une boîte aux lettres et une adresse mail destinés à recevoir les plaintes, les demandes d'information et les suggestions



CoRénovation - 2019



SAS au capital social de 100 000 Euros
SIRET 85135435700010 - APE 4120B
Immatriculation au RCS Créteil, numéro 851 354 357

9-11 avenue du Val-de-Fontenay, 94120 Fontenay-sous-Bois



Gestion des déchets



Dans une démarche respectueuse de l'environnement et durable CoRénovation s'engage à :

- Trier au moins 5 typologies de déchets (cartons, bois, ferreux, déchets verts, déchets industriels banals).
- Réaliser un diagnostic déchets propre à chaque projet, c'est-à-dire : une étude prévisionnelle de la qualité et de la quantité de déchets, des possibilités de réemploi sur site et des filières de gestion des déchets appropriées.
- Récupérer 100% des bordereaux de suivi des déchets et les vérifier systématiquement.
- Tenir un registre d'évacuation (jour d'évacuation, type de matériau évacué, tonnage, destination du camion, décharge, etc.).
- S'assurer que les aires de stockage sont sécurisées, étanches vis-à-vis du sol naturel et des réseaux des eaux pluviales et facilement accessibles.



Sécurité et confort des compagnons



Car la santé et les conditions de travail de nos compagnons sont une priorité, Corénovation s'engage à :

- Fournir et s'assurer du port d'Equipements de Protection Individuelle adaptés au travail réalisé.
- Fournir de la crème solaire l'été par prévention
- Installer un cendrier dans une zone fumeurs à l'extérieur



Réduction de la pollution visuelle



Pour éviter le fouillis et l'envahissement Corénovation s'engage à :

- Stocker les matériaux dans des zones propres, ordonnées et nettoyées de tout emballage.
- Stocker les équipements correctement, empilés et protégés/couverts si nécessaire.
- Stocker les déchets dans une zone propre
- S'assurer du parfait état de propreté des voiries et des trottoirs (poussières, gravats, salissures, déchets volatiles perdus par les camions d'évacuation).



CoRénovation - 2019



SAS au capital social de 100 000 Euros
SIRET 85135435700010 - APE 4120B
Immatriculation au RCS Créteil, numéro 851 354 357

9-11 avenue du Val-de-Fontenay, 94120 Fontenay-sous-Bois